

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 décembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, M. Monany, M. Prudhomme

-----



## **Délibération n° 05-03 du 12 décembre 2019**

### **AUBERVILLIERS – CONSTRUCTION DU 6ÈME COLLÈGE – AVENANT N°1 AU LOT 4 (LOTS TECHNIQUES).**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil général n°2010-X-42 du 17 octobre 2010 décidant la construction du 6<sup>e</sup> collège d'Aubervilliers,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

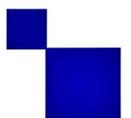
Vu sa délibération n°5-9 du 7 juillet 2016 approuvant le dossier de consultation des entreprises,

Vu le marché de travaux n° 20169300001831 notifié le 2 décembre 2016 au groupement Guinier Génie Climatique (titulaire) et Guinier Génie Électrique (co-traitant),

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2019,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE les travaux modificatifs et supplémentaires relatifs à la construction du 6<sup>e</sup> collège d'Aubervilliers, concernés par le lot n°4 (lots techniques) pour un montant de 166 211,68 euros HT, soit 199 454,01 euros TTC portant le nouveau montant du marché à 3 045 240,37 euros HT soit 3 654 288,44 euros TTC ;

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux, dont projet ci-annexé avec le groupement Guinier Génie Climatique – Guinier Génie électrique ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*